



DOSSIER D'INFORMATIONS

JUIN 2006

✉ Fondation des Ecoles de la 2ème Chance
21 boulevard de grenelle
F – 75015 PARIS

☎ +33 1 45 78 34 15
Fax.+33 2 47 68 35 69

Préambule et Historique

Les Écoles de la 2ème Chance sont l'une des initiatives européennes proposées dans le Livre Blanc "*Enseigner et apprendre : vers une société cognitive*", présenté par Madame Edith CRESSON ¹ Commissaire européen chargée de la recherche, de l'éducation et de la formation lors du sommet des Chefs d'État de Madrid de décembre 1995, puis adopté par les Ministres de l'Éducation des États Membres de l'Union Européenne. Le projet de bâtir des Écoles de la 2ème Chance était inscrit parmi les cinq objectifs transversaux identifiés par le Livre Blanc, "*Lutter contre l'exclusion*".

Toutes les initiatives proposées par ce Livre Blanc partent du constat selon lequel les mutations des sociétés européennes, qu'elles soient technologiques, économiques ou sociales, appellent de nouvelles compétences qui s'expriment par des capacités individuelles d'adaptation de plus en plus importantes. Face à ce constat, la Commission Européenne préconise "*d'investir dans l'intelligence pour que chaque individu construise sa propre qualification*".

Les Écoles de la 2ème Chance sont l'un des outils proposés par la Commission pour investir dans l'intelligence et réduire le nombre de jeunes n'ayant pu accéder à des études ou à une formation. En mars 2000, lors du Conseil Européen de Lisbonne, les Chefs d'États et de Gouvernements ont invité les quinze États membres de l'Union à "*réduire de moitié, d'ici 2010, le nombre de personnes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne poursuivant pas leurs études ou leur formation*". Mais la caractéristique forte de ce dispositif est de se concentrer sur des franges de la population particulièrement fragilisées : de jeunes adultes, sortis sans diplôme des systèmes d'enseignement traditionnels et qui doivent, aujourd'hui, faire face à des difficultés sociales et humaines marquées.

Le Livre Blanc énonce notamment trois grands principes sur lesquels les Écoles de la 2ème Chance fondent leur fonctionnement :

- ✚ le premier est de faire plus pour tenir compte de leur situation sociale et de leur sentiment d'exclusion,
- ✚ la 2ème est d'associer dès le départ les entreprises à l'effort de formation, en particulier de formation professionnelle ;
- ✚ le troisième, enfin, est d'utiliser des pédagogies actives facilitant la mise en action plutôt que l'apprentissage passif.

Chaque Ecole de la 2ème Chance doit cependant s'adapter à son territoire de développement et son environnement institutionnel et économique afin de mobiliser les volontés et les compétences de tous les acteurs qui adhèrent au principe fondateur du Livre Blanc : « L'Europe ne peut tolérer ni ne tolérera l'exclusion sociale des jeunes ».

¹ Mme Edith Cresson est Présidente de la Fondation des Ecoles de la 2ème Chance. La Fondation est soutenue par plusieurs grandes entreprises en France et vise à soutenir financièrement des projets ou activités du Réseau des Ecoles de la 2ème Chance.

Etats des Lieux

En France, et ailleurs en Europe, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage. Le taux d'emploi pour les populations de 18 à 25 ans est parmi le plus bas d'Europe. La situation des jeunes, vivant dans les quartiers, s'est régulièrement et constamment dégradée depuis plusieurs années (*cf. analyse de l'INSEE sur la période 1990/1999*).

Même là où les territoires connaissent un développement économique, ils vivent une contradiction majeure : le décalage entre le dynamisme économique des agglomérations actives en création d'emplois, et la difficulté pour les jeunes sans diplôme d'accéder aux emplois proposés, faute de posséder les savoirs et les compétences sociales et/ou professionnelles nécessaires.

La préoccupation économique recouvre la préoccupation sociale devant le risque de laisser une proportion importante des jeunes en rupture d'insertion professionnelle avec ce que cela suppose de problèmes de dépendance, de délinquance, d'exclusion pour les individus et les familles et les effets sur la vie et l'équilibre de la Cité.

Aux jeunes sans projet professionnel et sans qualification, menacés d'exclusion durable du marché de l'emploi, mais aussi de la vie sociale, les Écoles de la 2ème Chance proposent de s'engager dans un projet de réussite.

Les conditions de réussite du projet reposent sur des principes forts :

- ✚ les jeunes qui s'engagent dans le dispositif doivent être volontaires et devenir acteurs de leur insertion ;
- ✚ les Écoles de la 2ème Chance accueillent les jeunes tels qu'ils sont, sans autre critère que leur motivation, s'appuyant sur leurs qualités et compétences pour les révéler et dégager, en développant une pédagogie basée sur l'individualisation et la dynamique collective, des pistes de réussites personnelles ;
- ✚ le rôle et l'implication des entreprises dans le projet des Écoles de la 2ème Chance et dans le parcours des jeunes sont déterminants.

L'objectif des Écoles de la 2ème Chance est de déboucher sur une intégration durable et, à travers l'accès à un emploi, à une reconnaissance professionnelle.

Les Écoles de la 2ème Chance ne se substituent pas au travail d'insertion déjà pris en charge par le tissu des partenaires qui interviennent sur leurs territoires. Au contraire, à leurs côtés, elles développent des complémentarités pertinentes et proposent de **compléter les accompagnements sociaux par un accompagnement pédagogique pérenne**.

Les principes fondateurs des Ecoles de la 2ème Chance

Le développement des Écoles relève de la volonté des collectivités locales de s'engager pour compléter leurs outils de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes. C'est ainsi que les maîtrises d'ouvrage varient en fonction des territoires.

A ce jour, près de quarante Écoles de la 2ème Chance ont été créées en Europe. En France, l'historique des créations est le suivant :

- la ville de Marseille a créé la première École, projet pilote européen, en 1997,
- suivie par la ville de Mulhouse en 2000,
- la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a présenté un projet, repris par la Région en 2002 pour la création d'une École en Champagne Ardenne, avec sept opérateurs dans la région,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie en lien avec leurs Conseils Généraux respectifs ont été à l'initiative de la création des écoles de la Seine-Saint-Denis, avec trois sites, en 2002 et de l'Essonne en 2004,
- le Conseil Régional Midi-Pyrénées a porté celle de Toulouse en 2004,
- Le Conseil Général de l'Allier a soutenu la création de celle de Moulins,
- en Région Pays de la Loire, l'E2C Val de Loire a ouvert en 2004 à Tours,
- en Région Poitou-Charentes, Châtellerauld a ouvert fin 2005
- depuis le début 2006, la Lorraine avec Nancy, la Nièvre avec Cosne-Cours-sur-Loire, l'Auvergne avec Clermont-Ferrand, et enfin Belfort
- Lille, Woippy (en Moselle), la Guadeloupe, la Martinique sont en voie de réalisation.

Les Écoles de la 2ème Chance en France ont des caractéristiques communes :

- elles disposent de moyens spécifiquement dédiés, tant en locaux qu'en personnel,
- les dispositifs pédagogiques, souples et innovants, sont flexibles, individualisés et laissent une part importante à l'outil informatique,
- l'alternance est au cœur du dispositif qui a pour objectif de privilégier l'acquisition de compétences professionnelles et sociales.

Après mutualisation et échanges sur leurs pratiques, les Écoles ont rédigé une "Charte de Principes Fondamentaux des Écoles de la 2ème Chance en France".

Les Écoles françaises se sont réunies au sein d'une association afin de capitaliser les méthodes et outils mis en œuvre et de constituer un réseau de projets pour le développement du concept et l'appui à la création de nouvelles Écoles, de rechercher une validation commune du parcours des jeunes et de leurs compétences acquises, de procéder à des échanges et des rencontres, tant entre les équipes de formateurs qu'entre les jeunes.

Cette association nommée "*Réseau des E2C en France*" est présidée par l'École de la 2ème Chance en Champagne Ardenne, représentée par Alexandre SCHAJER, Directeur Général du Centre de formations en alternance de Châlons-en-Champagne, organisme associatif porteur de l'École.

Le partenariat et la mise en réseau

Un constat partagé

Le projet d'École de la 2ème Chance s'appuie sur un constat commun établi par l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques d'un territoire. Le développement économique a peu d'impact positif sur les populations résidant dans les quartiers et/ou de faible niveau de formation.

Alors que les taux de chômage demeurent particulièrement élevés pour ces publics, largement supérieurs aux moyennes locales et nationales, on observe l'émergence de

tensions sur le marché de l'emploi liées à des difficultés de recrutement, notamment sur des postes de premiers niveaux de qualification (*niveau IV et V*). Cette tendance devrait de toute évidence se renforcer dans les années à venir compte tenu du retournement démographique lié au vieillissement de la population active. Des secteurs entiers de l'économie rencontrent dès à présent des difficultés à pourvoir les postes proposés (*bâtiment, travaux publics, métiers de bouche, restauration...*).

Des zones à fort développement économique voisinent avec des poches de sous-développement. Le dynamisme de la création de richesses ne peut s'accommoder d'une population laissée aux marges de la croissance, dans une situation d'absence de perspectives individuelles, en état de dépendance ou de marginalisation. **La société ne peut négliger l'avenir de ces jeunes.**

Une complémentarité avec les dispositifs existants

Confrontés à cette situation et à son ampleur, les acteurs locaux (*État, Région, Département, Ville, Organismes Consulaires, Partenaires Sociaux...*), ont développé une série d'actions et de dispositifs visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des populations en exclusion, en particulier pour les jeunes.

Parmi les éléments d'additionnalité que propose l'École de la 2ème Chance, outre son intégration à un réseau national et européen, on notera :

- ✚ la réalisation d'un parcours dans la durée, sur un même site, avec les mêmes intervenants afin de prévenir les ruptures liées aux interruptions de parcours, de capitaliser les progrès réalisés, de lier entre eux les apprentissages (*savoirs de base et projet professionnel*), de lier les prises en charge sociale et professionnelle;
- ✚ le concept d'École et d'individualisation qui permet de définir un cadre structurant pour les jeunes, de garantir un accompagnement permanent (*y compris dans le cadre d'un suivi en emploi*) ;
- ✚ la place déterminante des entreprises dans le parcours en vue d'une insertion durable.

Dans un contexte où de nombreux jeunes hésitent ou refusent de s'engager dans les dispositifs qui sont destinés à les accueillir, ces éléments sont de nature à constituer des leviers pour éveiller leur intérêt et les aider à structurer un projet d'avenir.

Au-delà de ses spécificités, l'École de la 2ème Chance doit chercher les articulations indispensables avec l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser sa complémentarité et éviter les écueils d'une mise en concurrence contre-productive.

La définition de cette complémentarité est garante de la pertinence des orientations du public par les partenaires (*Missions Locales, ANPE, associations, club de prévention, etc.*) et des dynamiques de partenariat nécessaires pour assurer une prise en charge globale des jeunes (*problématique d'accès aux droits et aux soins, de logement, de transport...*).

Le traitement du public cible de l'École de la 2ème Chance n'est pas en "*concurrence*" avec l'Éducation Nationale, car, le public cible est composé de jeunes exclus en rupture scolaire, ayant quitté le système éducatif depuis plus d'un an et qui n'ont ni qualification, ni compétence requise pour l'accès à l'emploi et/ou aux programmes de formation professionnelle existants. L'École de la 2ème Chance souhaite le développement de

partenariats avec l'Éducation Nationale qui permettra une fertilisation croisée des outils développés.

La place essentielle des acteurs économiques et des entreprises

La finalité de l'École de la 2ème Chance est de rapprocher les jeunes de l'entreprise. Il s'agit de modifier les représentations que les jeunes se font de l'entreprise, et inversement. Pour réussir ce pari, il est indispensable que les entreprises interviennent très tôt dans le dispositif pédagogique et prennent toute leur place, à charge pour l'École de gérer et de favoriser cette confrontation de deux mondes qui demeurent le plus souvent étrangers l'un à l'autre.

L'ambition de l'École de la 2ème Chance est d'engager un partenariat de coproduction avec les entreprises. Aussi, la pédagogie doit-elle être axée sur des qualifications présentant un intérêt sur le marché de l'emploi local. Cette production pourra prendre des formes multiples :

- présentation des métiers, des conditions de travail et de la vie en entreprise ;
- tutorat et parrainage ;
- stages réguliers en alternance afin de s'impliquer dans la vie de l'entreprise et son activité ;
- suivi régulier des jeunes en entreprises et évaluation commune des situations individuelles entre enseignants et professionnels
- réflexion commune relative à la gestion prévisionnelle des recrutements des entreprises et l'élaboration de parcours de formation adaptés.

Les collaborations que l'École de la 2ème Chance développe avec les entreprises constituent un gage de son adaptation permanente aux réalités et aux contraintes du marché du travail, ainsi qu'à ses potentialités. Pour les entreprises, ce partenariat représente une opportunité de nature à résoudre de manière prévisionnelle leurs difficultés de recrutement en ménageant les sas indispensables à l'acquisition des compétences professionnelles et sociales des jeunes.

Pour les jeunes, cette alternance conduite dans la durée leur permet une intégration dans la société menant à l'emploi en développant une familiarisation progressive avec la vie professionnelle, l'occasion de rencontres humaines qui contribuent à les valoriser et à prendre confiance en eux à travers le sentiment d'utilité qu'ils pourront acquérir.

Le fonctionnement



Une réponse adaptée à un public spécifique

Le public

Pour les jeunes concernés le passage de l'adolescence à l'âge adulte et de l'école au monde du travail a pu être perturbé par de nombreux facteurs : chômage des parents, problèmes de scolarité, révolte contre le milieu scolaire et sous performance, délinquance. En revanche, ils ont la capacité d'apprendre "par" le travail et "dans" le monde du travail.

L'École de la 2ème Chance s'adresse sans exclusive à tous les jeunes, garçons et filles, de niveau infra V ayant quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification. Le seul critère d'entrée demeure la motivation à s'engager sur une dynamique d'insertion dans le cadre d'une école et d'en accepter les contraintes. La volonté personnelle de chaque jeune de s'en sortir et de profiter pleinement des moyens mis à sa disposition est une condition essentielle pour la réussite du projet individuel mais également pour l'équilibre collectif

L'École de la 2ème Chance est une école qui induit des valeurs fortes. Il s'agit :

-  **pour les jeunes, d'apprendre à apprendre avec l'ambition d'accéder à un savoir, des compétences et une qualification dont ils sont exclus après avoir vécu échecs et ruptures ;**
-  **de respecter les règles de l'école, ses contraintes et ses obligations, respect des autres et de soi, apprentissage de la vie collective, adhésion au projet, acceptation de l'autorité.**

Le parcours

La durée du parcours au sein de l'École de la 2ème Chance n'est pas limitée. L'échelle de temps tient davantage compte du temps du jeune, de son rythme d'acquisition cognitif et du temps d'acquisition d'une maturité suffisante pour apprendre à gérer sa propre vie de jeune adulte.

L'École de la 2ème Chance doit gérer avec pragmatisme et souplesse le parcours des jeunes en fonction des spécificités et des qualités propres à chacun des élèves. La sortie de l'École peut indifféremment intervenir au terme de 6 mois pour certains, au terme de 24 mois sans doute pour d'autres, le temps de construire un projet, d'acquérir les savoirs et les compétences nécessaires pour concrétiser durablement son insertion professionnelle.

L'alternance

Les Écoles de la 2ème Chance s'inspirent notamment des expériences des "accelerated schools". L'alternance en entreprise qui intervient dès les premières semaines d'entrée à l'École, est gérée de manière progressive afin d'éviter de déstabiliser les élèves ainsi que les entreprises d'accueil. Elle permet aux formateurs de mesurer les acquis des élèves en assurant un suivi et une évaluation permanente des jeunes entre chaque période en entreprise. La confrontation directe avec le monde du travail constitue un principe de réalité indispensable pour structurer le projet professionnel.

Une pédagogie orientée vers la conquête de l'autonomie

Positionnement, bilan de compétences et orientation

La période d'intégration du jeune au sein de l'École de la 2ème Chance est déterminante. Elle doit lui permettre de confirmer son désir de s'engager à construire un projet et d'accepter les règles de vie qu'il devra respecter.

Dès son entrée, il est invité à réaliser un bilan pour faire émerger l'ensemble des compétences qu'il possède. Un travail est ensuite mené pour construire ou confirmer, le cas échéant, un ou plusieurs projets professionnels.

Individualisation

L'individualisation des parcours ne signifie pas proposer des cours particuliers à chaque élève mais respecter les rythmes d'acquisition de chacun. Les enseignements délivrés au sein de l'École se déroulent avec des groupes réduits d'élèves afin de permettre aux enseignants d'être attentifs à chacun. Par ailleurs, chaque élève bénéficie d'un suivi individualisé assuré par un enseignant référent unique.

En moyenne, au sein du réseau des Écoles de la 2^{ème} Chance, le ratio moyen enseignant/élève est de l'ordre de 1 pour 12 à 15.

Le travail en groupe doit enfin permettre de développer des dynamiques positives, apprendre aux jeunes à faire ensemble et contribuer à développer des logiques de solidarité.

Usage des TIC

Concernant un public de jeunes en exclusion, l'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication, du multimédia et d'Internet représente un puissant levier de motivation et permet de générer une forte valorisation des élèves.

La maîtrise des TIC est un vecteur d'ouverture sur le monde et participe à terme à la conquête de l'autonomie dans le cadre des techniques d'autoformation à travers l'utilisation de logiciels adaptés.

Il est enfin capital de prévenir les nouvelles formes "d'analphabétisation" compte tenu de l'ensemble des applications des TIC dans l'évolution générale des métiers.

Les apprentissages délivrés : une remise à niveau sur le socle de base

Le socle de l'apprentissage se fonde dans un premier temps sur une remise à niveau afin de permettre à chacun d'acquérir une maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) : le socle de base. L'enseignement délivré dans ce domaine par les Écoles de la 2^{ème} Chance s'inspire des Ateliers Pédagogiques Personnalisés.

L'École de la 2^{ème} Chance a vocation à former de jeunes adultes à devenir des acteurs de leur environnement. De nombreux thèmes sont abordés lors de l'enseignement, tels que la connaissance du monde et de la société contemporaine, l'environnement social, la sexualité et la vie en couple, l'économie sociale (gérer un budget, savoir utiliser les services publics), l'accès à la culture, l'hygiène de vie...

Il est souhaitable enfin de mobiliser les élèves sur des projets collectifs (éducation physique, activités culturelles, ateliers, voyages d'échanges avec d'autres E2C, etc...) afin de développer des valeurs de solidarité et de respect mutuel.

L'apprentissage en entreprise

Le partenariat construit avec les entreprises est fondamental. Le réseau des Écoles de la 2^{ème} Chance part du postulat que l'entreprise est la mieux placée pour apprendre aux jeunes leurs futurs métiers.

C'est pourquoi il est nécessaire de développer des partenariats avec des centres de

formation professionnelle (*CFA, GRETA, AFPA, etc.*) afin de permettre, le cas échéant, aux jeunes d'acquérir les bases techniques ou théoriques qui correspondent aux métiers auxquels ils se destinent.

Évaluation des savoirs et des compétences

L'évaluation des progressions et des résultats doit être permanente, tout au long du parcours. Pour des jeunes marqués par des échecs répétés, il est nécessaire d'identifier et de valoriser les progrès réalisés afin de les dynamiser sur une logique de réussite.

Cet accompagnement des enseignants contribuera à permettre aux jeunes de nouer des relations de confiance avec les adultes.

L'École de la 2^{ème} Chance assure un suivi constant des jeunes, en emploi, jusqu'à un an, après la fin de leur parcours (*tant dans le cadre d'un emploi direct que dans le cadre d'un emploi en alternance*). L'enjeu de ce suivi en emploi est de prévenir les risques de rupture anticipée en assurant, si nécessaire, une médiation entre le jeune et son employeur.

L'équipe pédagogique

Pour réussir sa mission d'insertion, l'École de la 2^{ème} Chance doit se doter d'une équipe pédagogique composée de Formateurs expérimentés, connaissant les difficultés propres au public de jeunes concernés et adhérant pleinement au projet. Le "*métier est en cours d'invention*" et l'échange entre équipes pédagogiques des différentes Écoles est un acte essentiel de qualité du dispositif.

LA CHARTE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX² QUI STRUCTURENT UNE ÉCOLE DE LA 2ÈME CHANCE EN FRANCE

La présente Charte s'inscrit dans la continuité des principes contenus dans le Livre Blanc de la Commission Européenne "*Enseigner et apprendre - Vers la société Cognitive*", présenté par Madame Edith Cresson en 1995.

Les Écoles françaises de la 2ème Chance s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte et à les faire respecter dans le cadre du Réseau³ qu'elles ont constitué. Une École de la 2ème Chance en France respecte les principes suivants :

I. C'est une institution portée par les Collectivités Territoriales et Locales et/ou Consulaires

- ✚ Elle est l'expression de la volonté des Collectivités territoriales et Locales, Consulaires et/ou d'institutions publiques et s'inscrit dans un échelon territorial déterminé.
- ✚ C'est un dispositif autonome qui dispose de moyens financiers, structurels et humains propres à assurer la continuité de son action.

II. Dont l'objectif est d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en difficulté

- ✚ Assurer l'insertion professionnelle, comme école, par l'enseignement, l'éducation et la formation, de jeunes adultes sortis sans qualification du système scolaire.
- ✚ Intervenir auprès d'un public qui a dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et qui ne relève plus de l'Éducation Nationale (sorti depuis au moins un an du système scolaire).
- ✚ Les jeunes stagiaires qui suivent le parcours de l'E2C le font volontairement, à la recherche d'une insertion qui passe par l'accès à un emploi durable.

III. En partenariat étroit avec le monde de l'entreprise

- ✚ L'entreprise (et les organisations professionnelles) est une donnée essentielle des dispositifs de 2ème Chance et elle participe à la vie de l'École (dont elle peut être administrateur) : avec les équipes pédagogiques elle conçoit des projets, s'exprime sur le contenu pédagogique, participe à la réalité de l'alternance en organisant les stages et propose des emplois.
- ✚ L'École doit concourir à l'adéquation des besoins et des attentes des jeunes avec les réalités du marché de l'emploi sur son territoire d'intervention.

IV. Qui ne délivre pas de diplômes, mais vise à accréditer des compétences

- ✚ La logique du portefeuille de compétences et la construction du projet professionnel sont au cœur d'une approche pédagogique individualisée.
- ✚ L'action pédagogique est souple, centrée sur chaque stagiaire, et combine:
- ✚ L'acquisition (ou la mise à niveau) du socle de compétences de base : s'exprimer en français, lire, compter, raisonner et utiliser l'outil informatique ;
- ✚ L'acquisition de compétences sociales qui permettent l'insertion dans de bonnes conditions

² Cette Charte élaborée par les Écoles de la 2^{ème} Chance en fonctionnement en 2004, a été signée à Châlons-en-Champagne le 23 juin 2004 et fait partie intégrante des statuts de l'Association "Réseau E2C France"

³ Réseau E2C France – 32, rue Benjamin Franklin, 51000 Châlons-en-Champagne. Tél. 03 26 69 25 85.
alexandre.schajer@cfa-chalons.fr

- dans la vie professionnelle mais aussi citoyenne ;
- ✚ Une formation "pratique" organisée par et dans les entreprises, sous forme de stages de détermination, de développement ou de validation d'un projet
 - ✚ professionnel individuel ;
 - ✚ L'acquisition de l'aptitude "d'apprendre à apprendre" qui permet aux jeunes adultes d'accéder à la formation tout au long de la vie.

V. Qui accompagne le projet personnel et professionnel du stagiaire

- ✚ L'École prend en compte, avec le soutien de partenaires spécialisés, les problématiques sociales des jeunes qu'elle accueille.
- ✚ Elle met en œuvre tous les moyens qui permettent à chacun de ses stagiaires d'être accompagnés : pendant leur parcours à l'École mais aussi, après leur sortie du dispositif, pendant leur période d'entrée dans la vie active.

VI. Qui travaille en réseau avec tous les acteurs intervenant auprès de leur public

Fonctionnement en réseau avec l'ensemble des acteurs, institutionnels ou non, qui interviennent dans les champs de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté.